



LE
CONGRÈS PÉNITENTIAIRE

INTERNATIONAL
DE STOCKHOLM

15-26 AOUT 1878

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

PUBLIÉS

SOUS LA DIRECTION DE LA COMMISSION PÉNITENTIAIRE INTERNATIONALE

Par le Dr GUILLAUME

DIRECTEUR DU PÉNITENCIER DE NEUCHÂTEL
SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DU CONGRÈS

TOME PREMIER

NEUCHÂTEL. — IMPRIMERIE DE JAMES ATTINGER.

STOCKHOLM

BUREAU DE LA COMMISSION PÉNITENTIAIRE INTERNATIONALE

1879

AVANT-PROPOS

La Commission pénitentiaire internationale chargée de la publication des comptes-rendus du Congrès de Stockholm, s'est efforcée de s'acquitter de son mandat dans le plus bref délai possible. L'impression des procès-verbaux des séances n'a pu cependant commencer immédiatement après la réunion. Ce retard est dû à diverses circonstances.

Une souscription aux comptes-rendus du Congrès a été ouverte par les soins de la Commission, qui désirait être fixée sur le chiffre approximatif du tirage. Cette souscription a eu le résultat qu'on en attendait. 528 exemplaires ont été souscrits par les Gouvernements, et 147 exemplaires par des personnes qui s'intéressent aux travaux du Congrès.

Le Gouvernement de S. M. le Roi de Suède a largement contribué aux frais de la publication. C'est grâce à sa munificence que la Commission a pu fixer le prix de souscription à 5 francs le volume, et songer à publier dans un second volume les rapports envoyés des différents pays sur l'état actuel des prisons et de la législation pénale. Cette souscription, ainsi que la correspondance avec les auteurs des rapports et les membres du Congrès qui ont pris part aux discussions, ont contribué à retarder l'impression de l'ouvrage.

La Commission offre aujourd'hui au Gouvernement de S. M. le Roi de Suède, aux membres du Congrès et aux souscripteurs, le premier volume des Comptes-rendus, qui ne contient que les Actes du Congrès. Comme annexes des procès-verbaux des séances, la Commission a fait figurer les rapports présentés au Congrès sur les

questions du programme. On trouvera peut-être que les procès-verbaux auraient pu être abrégés et les rapports condensés, mais la commission tenait à reproduire aussi fidèlement que cela était possible, sans l'aide de la sténographie, les discours qui ont eu lieu dans le sein du Congrès.

Le second volume, dont l'impression va commencer, contiendra outre les rapports indiqués plus haut, les mémoires envoyés au Congrès sur d'autres questions que celles inscrites au programme, une notice sur l'exposition organisée à Norrmalm des produits du travail dans les prisons des pays du Nord et un récit de la partie non-officielle de la réunion.

La liste des souscripteurs figurera également dans le second volume.

Stockholm et Neuchâtel, avril 1879.

Au nom de la Commission pénitentiaire internationale :

Le Président,

G.-F. ALMQUIST.

Le Secrétaire,

D^r GUILLAUME.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comités et commissions du Congrès	XXI
Liste des membres du Congrès	XXV
Notice historique sur les Congrès pénitentiaires internationaux par M. le professeur Hagströmer	1

I. PROCÈS-VERBAUX

des séances de la Commission pénitentiaire internationale et de l'assemblée des délégués.

<i>1^{re} séance</i>	13-26
Rapport du Comité local. Page 17. — Rapport du président de la Commission. Page 19. — Rapport du secrétaire. Page 21. — Programme du Congrès présenté par M. Almquist. Page 23.	
<i>2^e séance</i>	27-31
Nomination provisoire du bureau. Page 28. — Bulletin des séances. Page 29. — Proposition de M. Almquist. Pages 30 et 60.	
<i>3^e séance</i>	32-48
Projet de règlement pour la Commission pénitentiaire internationale. Rapport. Page 33. — Discussion. Page 39.	
<i>4^e séance</i>	49-55
Continuation de la discussion sur le projet de règlement. Page 49.	
<i>5^e séance</i>	56-61
Rédaction définitive du projet de règlement. Page 57. — Nomination provisoire de la Commission pénitentiaire internationale. Page 59.	
<i>6^e séance</i>	62-63
Publication des comptes-rendus du Congrès. Page 62. — Proposition de M. le Dr Wines. Page 63.	
<i>7^e séance</i>	64
Révision du texte des résolutions du Congrès. Page 64.	
Procès-verbal de la séance de la nouvelle Commission pénitentiaire internationale	66-67

II. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONGRÈS

A. SÉANCE D'OUVERTURE

	Pages
Discours de Son Exc. M. de Björnstjerna	69
Discours de M. le Dr Wines (Progrès réalisés dans le domaine pénitentiaire depuis le Congrès de Londres)	71

B. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES SECTIONS

A. PREMIÈRE SECTION

1 ^{re} séance	109-138
Nomination du bureau	109
Discussion sur la question suivante : <i>Jusqu'à quel degré le mode d'exécution des peines doit-il être défini par la loi? L'administration des prisons doit-elle jouir d'un pouvoir discrétionnaire quelconque vis-à-vis des condamnés, lorsque le régime général serait inapplicable en certains cas?</i>	
Co-rapport de M. le professeur Dr Goos (Danemark)	110
Discours de M. F. Canonico (Italie)	117. 127
» Thonissen (Belgique)	120. 126
» Berden (Belgique)	123
» sir Smale (Angleterre)	127
» M. Mechelin (Finlande)	128
Co-rapport de dona C. Arenal (Espagne)	129
» de M. Will. Hinde (Australie)	131
Discours de M. Guillaume (Suisse)	132
» Schönmeyr (Suède)	134
» Pils (Pays-Bas)	134
» Goos (Danemark)	136
Résolutions proposées et votées	138
2 ^e séance	139-170
Discussion sur la question suivante : <i>Convient-il de conserver les diverses qualifications des peines privatives de la liberté ou convient-il d'adopter une peine unique d'emprisonnement graduée par la durée et les conséquences accessoires qu'elle pourrait entraîner après la libération?</i>	
Co-rapport de M. le professeur Dr Assarsson (Suède)	138
» Dr Ploos van Amstel (Pays-Bas)	143
Discours de M. le prof. H. Pessina (Italie)	146. 155
» Thonissen (Belgique)	149. 153. 160. 161
» F. Desportes (France)	154. 160
» Starke (Prusse)	154
» le professeur Brusa (Italie)	155. 160

Discours de M. Dubois (France)	157
» Dareste (France)	161
Co-rapport de M. le Dr Berner (Prusse)	162
» dona C. Arenal (Espagne)	162
» M. W. Hinde (Australie)	164
Discours de M. Schönmeyr (Suède)	165
» Illing (Prusse)	165
Résolutions proposées	170
3 ^e séance	171-179
Discussion sur la question suivante : <i>Quelles sont les conditions auxquelles les peines de la déportation ou de la transportation pourraient rendre des services utiles à l'administration de la justice pénale?</i>	
Co-rapport de M. de Foresta (Italie)	171
Opinion de M. W. Hinde (Australie)	173
» dona C. Arenal (Espagne)	163
» M. Schönmeyr (Suède)	173
Discours de M. le professeur Mechelin (Finlande)	174
» Michaux (France)	175
4 ^e séance	180-200
Continuation de la discussion sur la transportation.	
Discours de M. Beltrani-Scalia (Italie)	180. 198
» F. Desportes (France)	185. 200
» Brusa (Italie)	189
» Mechelin (Finlande)	191
» Kokovtzeff (Russie)	192
» le Dr Mouat (Angleterre)	195
» sir Arney (Nouvelle-Zélande)	196
» M. Canonico (Italie)	200
5 ^e séance	202
Résolutions adoptées relatives à la transportation.	
6 ^e séance	203-208
Discussion sur la question suivante : <i>Quelle doit être la compétence d'une inspection générale des prisons? Cette inspection générale est-elle nécessaire et doit-elle s'étendre à toutes les prisons, de même qu'aux institutions privées pour la détention des jeunes délinquants?</i>	
Opinion de dona C. Arenal (Espagne)	203
» M. W. Hinde (Australie)	204
Discours de M. Wright (Angleterre)	205
» Schönmeyr (Suède)	206
» Lastres (Espagne)	206

	Pages
Discours de M. Almquist (Suède)	207
Résolutions adoptées.	208
B. DEUXIÈME SECTION	
<i>1^{re} séance.</i>	210-234
Nomination du bureau. Discussion sur la question suivante : <i>Quelle formule convient-il d'adopter pour la statistique pénitentiaire internationale?</i>	
Discours de M. Yvernès (France)	210
Renvoi de la question à une sous-commission.	
Discussion de la question suivante : <i>La création d'écoles normales pour préparer à leur mission les surveillants et les surveillantes des prisons doit-elle être considérée comme désirable ou utile au succès de l'œuvre pénitentiaire? Quelles sont les expériences faites jusqu'ici?</i>	
Co-rapport de M. d'Alinge (Saxe)	211
» Hansen (Danemark)	213
» dona C. Arenal (Espagne)	215
» M. Chicherio (Suisse)	217
Discours de M. Beltrani-Scalia (Italie)	217. 224. 227
» Guillaume (Suisse)	218
» Mouat (Angleterre)	221
» Michon (France)	222. 230
» Milligan (Etats-Unis)	225
» Tauffer (Croatie)	226
» de Grot (Russie)	227
» Layton-Lowndes	228
» Tallack (Angleterre)	228
» Petersen (Bavière)	229
» Krohne (Prusse)	230
Résolution proposée et votée	234
<i>2^e séance.</i>	232-282
Rapport de la sous-commission chargée de préavis sur la question relative à la <i>Statistique pénitentiaire internationale</i>	
Rapport de M. Yvernès (France)	232
Co-rapport de M. A. d'Orelli (Suisse)	233
» le Dr Gelbhaar (Saxe)	239
» dona C. Arenal (Espagne)	239
Observation de M. Chicherio (Suisse)	244
Discours de M. Guillaume (Suisse)	244
» Schönmeyr (Suède)	244
Résolution proposée et votée	232

	Pages
Discussion sur la question suivante : <i>Quelles sont les peines disciplinaires dont l'emploi peut être permis dans les prisons et dans les pénitenciers?</i>	
Co-rapport de M. Tauffer (Croatie)	244
Discours de M. Berden (Belgique)	250. 284
Co-rapport de M. Michon (France)	250
» Hurbin (Suisse)	255
» Mazanti (Danemark)	264
» dona Arenal (Espagne)	266
Opinion de M. Chicherio (Suisse)	267
» Will. Hinde (Australie)	267
» Janney, R. A. S. (Etats-Unis d'Amérique)	268
Discours de M. Krohne (Allemagne)	269. 280
» Lassen (Danemark)	274. 284
» Wright (Angleterre)	276
» Milligan (Etats-Unis)	276
» Sir Arney (Nouvelle-Zélande)	278
» Edelmann (Autriche)	280
» Layton-Lowndes (Angleterre)	280
» Michon (France)	282
Résolution proposée et adoptée	282
<i>3^e séance.</i>	283-302
Discussion sur la question suivante : <i>Examiner la question de la libération conditionnelle des condamnés, abstraction faite du système irlandais?</i>	
Co-rapport de M. Bonneville de Marsangy (France)	283
» dona Arenal (Espagne)	289
» M. Emile Tauffer (Croatie)	290
Discours de M. le comte Hamilton (Suède)	292
» Petersen (Bavière)	293
» Ploos van Amstel (Pays-Bas)	294. 297
» Pols (Pays-Bas)	295
» sir Arney (Nouvelle-Zélande)	297
» M. Tallack (Angleterre)	300
» Carreras y Gonzalès (Espagne)	304
Résolution proposée et votée	302
<i>4^e séance.</i>	303-342
Discussion sur la question suivante : <i>Le système cellulaire doit-il subir certaines modifications selon la nationalité, l'état social et le sexe des délinquants?</i>	
Opinion de dona Arenal (Espagne)	303
» M. Chicherio (Suisse)	304

Discours de M. Berden (Belgique)	305
» Ploos van Amstel (Pays-Bas)	305
» Föhring (Hambourg)	306. 310
» Thonissen (Belgique)	306
» miss Florence Davenport-Hill (Angleterre)	307
» M. le comte Hamilton (Suède)	307
» Edelmann (Autriche)	307
» le Dr Bittinger (Etats-Unis)	308
» Tauffer (Croatie)	309
» Petersen (Bavière)	310
» Milligan (Etats-Unis)	314
» Tallack (Angleterre)	314
Résolution proposée et votée	312
5 ^e séance	313-328
Discussion sur la question suivante : <i>La durée de l'isolement doit-elle être déterminée par la loi? L'administration des prisons peut-elle admettre des exceptions hors les cas de maladie?</i>	
Co-rapport de M. J.-Ch. Kühne (Suisse)	313
Observation de dona Arenal (Espagne)	320
» M. Chicherio (Suisse)	321
Discours de M. Ploos van Amstel (Pays-Bas)	322
» Michon (France)	327
» Canonico (Italie)	327
» Berden (Belgique)	328
Résolution proposée et votée	328

C. TROISIÈME SECTION

1 ^{re} séance	329-364
Nomination du bureau	329
Discussion sur les questions suivantes : <i>Patronage des libérés adultes. Faut-il l'organiser et comment? Doit-il former une institution distincte pour chaque sexe?</i>	
<i>L'Etat doit-il subventionner les sociétés de patronage et sous quelles conditions?</i>	
Co-rapport de M. C. Pratesi (Italie)	329
» Laurillard (Pays-Bas)	337
» Stursberg (Allemagne)	338
» dona Arenal (Espagne)	339
» M. L. Michaud (Suisse)	342
» Murray-Browne (Angleterre)	343
» F. Stuckenberg (Danemark)	344

Discours de M. Armengol y Cornet (Espagne)	348
» Robin (France)	350. 354. 356
» Stuckenberg (Danemark)	354
» Illing (Prusse)	354
» Wysard (Suisse)	354. 356
» Lefébure (France)	353. 356. 357. 360. 361
» Schönmeyr (Suède)	355
» de Padua-Fleury (Brésil)	356
» Michelet (Russie)	357
» Guillaume (Suisse)	358
» Vanier (France)	360
Résolution proposée et votée	361
2 ^e séance	363-394
Discussion sur les questions suivantes : <i>D'après quels principes convient-il d'organiser les établissements affectés aux jeunes gens acquittés comme ayant agi sans discernement et mis à la disposition du gouvernement pendant la durée déterminée par la loi?</i>	
<i>D'après quels principes convient-il d'organiser les institutions affectées aux enfants vagabonds, mendiants, abandonnés, etc.?</i>	
Co-rapport de M. le Dr Robert (Suède)	363
» Tschudi (Suisse)	369
» dona Arenal (Espagne)	376
» M. Randall (Etats-Unis)	380
Discours de M. Illing (Prusse)	383
» Canonico (Italie)	384. 394
» Lastres (Espagne)	387
» Baker (Angleterre)	388
» Robin (France)	389
» Alfred Hill (Angleterre)	390
» Lefébure (France)	392
» Dr Mouat (Angleterre)	392
» de Yakowlew (Russie)	392
» Hardouin (France)	392. 394
» de Padua-Fleury (Brésil)	393
3 ^e séance	395-423
Suite de la discussion.	
Discours de M. Robin (France)	395. 409
» Hardouin (France)	398
» le Dr Wines (Etats-Unis)	399
» le Dr Mouat (Angleterre)	400
» Choppin (France)	402. 403. 408

Discours de M. Baker (Angleterre)	404
» miss Florence Davenport-Hill (Angleterre)	404
» M. Lefébure (France)	409
» Armengol y Cornet (Espagne)	412
» miss Rosamonde Davenport-Hill (Angleterre)	413
Résolutions votées 399. 400. 401. 402. 403	
4 ^e séance	418-442
Discussion sur la question suivante : <i>Par quels moyens pourrait-on obtenir une communauté d'action des polices des différents Etats pour prévenir les délits, faciliter et assurer leur répression?</i>	
Co-rapport de M. de Padua-Fleury (Brésil)	420
» Rubenson (Suède)	422
Discours de M. Baker (Angleterre)	419
» le Dr Guillaume (Suisse)	430
» Jenner (Angleterre)	435
» Yvernès (France)	438
» Lefébure (France)	440
» Hardouin (France)	441
Résolution proposée (page 435) et votée	442
5 ^e séance	443-480
Discussion sur la question suivante : <i>Quel serait le meilleur moyen de combattre la récidive?</i>	
Rapport de M. le comte Sollohub (Russie)	443
Renseignements sur l'influence des courtes sentences répétées	450
Opinion de dona Arenal (Espagne)	454
» M. Murray-Browne (Angleterre)	456
Co-rapport de M. d'Olivecrona (Suède)	457
Discours de M. Brusa (Italie)	463
» Yvernès (France)	464
» Hardouin (France)	466
» le Dr Guillaume (Suisse)	467
» le Dr Wines (Etats-Unis)	474
» Baker (Angleterre)	476
» Lefébure (France)	477
» Robin (France)	479
» Georges Dubois (France)	480
Résolution proposée et votée	626

D. SECTION SCANDINAVE

1 ^{re} séance	483-499
Nomination du bureau	483

Discussion sur la question suivante : <i>Quel est le régime pénitentiaire le plus convenable pour les jeunes délinquants?</i>	
Discours de M. C. C. W. Nyholm (Danemark)	484
» C. H. Alopæus (Finlande)	485
» W. Stråle (Suède)	485
» C. Hasselrot (Suède)	486
» G. F. Almquist (Suède)	487
Résolution votée	488
Discussion sur la question suivante : <i>Quelles sont les leçons de l'expérience sur l'effet que produit la privation des droits civiques et civils comme peine accessoire de la peine ordinaire? Observe-t-on qu'elle ait contribué à augmenter les cas de récidive?</i>	
Discours de M. Hasselrot (Suède)	489
» Schönmeyr (Suède)	490. 493
» A. Wætter (Suède)	490
» K. J. Berg (Suède)	492. 494. 497
» L. Mechelin (Finlande)	493
» P. J. Bråkenhjelm (Suède)	494
» J. A. Annell (Suède)	495
» G. Hammarstedt (Suède)	496
» A. Ahlberg (Suède)	496
» J. H. Deuntzer (Danemark)	496
» F. Stuckenberg (Danemark)	497
» B. K. Grenander (Suède)	497
» G. F. Almquist (Suède)	499
2 ^e séance	500-506
Discussion sur la question suivante : <i>Quel est le meilleur système pour arriver à une connaissance certaine des antécédents d'un accusé et des peines qu'il a déjà subies?</i>	
Discours de M. H. Sager (Danemark)	500
» G. F. Almquist (Suède)	500
» W. Stråle (Suède)	504
» F. T. Berg (Suède)	504
Discussion sur la question suivante : <i>L'expérience a-t-elle démontré que l'isolement prolongé produise des résultats nuisibles au prisonnier, soit au point de vue physique, soit au point de vue psychique? Considère-t-on, au contraire, que l'isolement puisse, sans danger, se prolonger jusqu'à deux ans et au-delà?</i>	
Discours de M. Schönmeyr (Suède)	502
» A. Hanssen (Danemark)	503
» P. A. Brofeldt (Finlande)	503

	Pages
Discours de M. G. F. Almquist (Suède)	504
» W. Stråle (Suède)	504
» P. J. Sjöholm (Suède)	505
» H. Westin (Suède)	505
» le Dr Schagerström (Suède)	506
» F. Bruun (Danemark)	506
» le Dr A. Falk (Suède)	506
3 ^e séance	508-520
Discussion sur la question suivante : <i>Le système cellulaire, tel qu'il est appliqué en Suède, avec isolement absolu, doit-il être maintenu à l'avenir ou doit-il être modifié dans la direction suivie dans plusieurs autres pays, de sorte que le prisonnier soit journellement visité par des personnes éclairées et que son instruction comprenne d'autres sujets que la religion?</i>	
Discours de M. J. M. Berencreutz (Suède)	505
» R. Petersen (Norvège)	509
» E. Svedman (Suède)	513
» W. Stråle (Suède)	514
» F. Fant (Suède)	514
» le comte Hamilton (Suède)	515
Discussion sur la question suivante : <i>Quelle est la méthode la plus pratique à suivre pour l'instruction religieuse et morale du prisonnier et pour son développement intellectuel?</i>	
Discours de M. P. J. Sjöholm (Suède)	516
» H. Wamberg (Danemark)	517
» le Dr E. M. Dahlin (Suède)	519
» Annell (Suède)	591
» le Dr P. A. Siljeström (Suède)	549
» Ahlberg (Suède)	549
» F. Bruun (Danemark)	520
Fondation de la Société pénitentiaire du Nord	520-522

C. PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU CONGRÈS

1. Assemblée générale du 21 août	525-539
a) Rapport de M. le prof. Dr Goos (Danemark) sur la question suivante : <i>Jusqu'à quel degré le mode d'exécution des peines doit-il être défini par la loi? L'administration des prisons doit-elle jouir d'un pouvoir discrétionnaire quelconque vis-à-vis des condamnés, lorsque le régime général serait inapplicable en certains cas?</i>	
	525
Résolution proposée et votée	530

	Pages
b) Rapport de M. Lefébure (France) sur la question suivante : <i>Patronage des libérés adultes. Faut-il l'organiser et comment? Doit-il former une institution distincte pour chaque sexe?</i>	
L'Etat doit-il subventionner les sociétés de patronage et sous quelles conditions?	
	530
Résolution proposée et votée	539
2. Assemblée générale du 22 août	540-559
a) Rapport de M. le Dr Mouat (Angleterre) sur la question suivante : <i>La création d'écoles normales pour préparer à leur mission les surveillants et les surveillantes des prisons doit-elle être considérée comme désirable ou utile au succès de l'œuvre pénitentiaire? Quelles sont les expériences faites jusqu'ici?</i>	
	540
Discussion :	
Discours de M. Berden (Belgique)	549
» le Dr Wines (Etats-Unis)	549
» le Dr Mouat (Angleterre)	550
» Almquist (Suède)	550
» de Grot (Russie)	550
Résolution proposée et votée	548. 550
b) Rapport de M. Dareste (France) sur la question suivante : <i>Convient-il de conserver les diverses qualifications des peines privatives de la liberté ou convient-il d'adopter une peine unique d'emprisonnement graduée par la durée et les conséquences accessoires qu'elle pourrait entraîner après la libération?</i>	
	554
Discussion :	
Discours de M. Thonissen (Belgique)	554
» Berden (Belgique)	557
Proposition de M. Thonissen	554. 557
Nomination d'une sous-commission pour formuler un projet de résolution	557
c) Rapport de M. Michon (France) sur la question suivante : <i>Quelle formule convient-il d'adopter pour la statistique pénitentiaire internationale?</i>	
	558
Résolution proposée et votée	560
Communication de M. Almquist relative à l'invitation adressée par S. M. le roi aux membres du Congrès	
	550
3. Assemblée générale du 23 août	561-570
a) Rapport de la sous-commission chargée de formuler une résolution sur la deuxième question de la 1 ^{re} Section	
	561
Discours de M. Desportes (France)	562
» Thonissen (Belgique)	563
Résolution proposée et votée	561. 563

b) Rapport de M. Krohne (Allemagne) sur la question suivante : <i>Quelles sont les peines disciplinaires dont l'emploi peut être permis dans les prisons et dans les pénitenciers?</i>	563
Discussion :	
Discours de M. le Dr Wines (Etats-Unis)	568
» Skousès (Grèce)	568
Proposition de M. Skousès	568
Discours de M. Pols (Pays-Bas)	568
» Berden (Belgique)	568
Votation sur le maintien ou l'abolition des châtiments corporels	569
Résolutions proposées et votées	569
c) Invitation de M. le comte Hamilton, gouverneur de la province d'Upsal	570
4. Assemblée générale du 24 août	574-611
a) Rapport de M. Illing (Prusse) sur les questions suivantes : <i>D'après quels principes convient-il d'organiser les établissements affectés aux jeunes gens acquittés comme ayant agi sans discernement et mis à la disposition du gouvernement pendant la durée déterminée par la loi?</i> <i>D'après quels principes convient-il d'organiser les institutions affectées aux enfants vagabonds, mendiants, abandonnés, etc.?</i>	574
Résolutions proposées et votées	582-584
b) Rapport de M. Rubenson (Suède) sur la question suivante : <i>Par quels moyens pourrait-on obtenir une communauté d'action des polices des différents Etats, pour prévenir les délits, faciliter et assurer leur répression?</i>	584
Résolution proposée et votée	589
c) Proposition de M. le Dr Wines, relative à l'insertion des procès-verbaux des séances de la Section scandinave dans le volume des comptes-rendus	590
d) Arrivée de S. M. le Roi	590
e) Rapport de M. Mechelin (Finlande) sur la question suivante : <i>Quelles sont les conditions auxquelles les peines de la déportation ou de la transportation pourraient rendre des services utiles à l'administration de la justice pénale?</i>	590
Résolution votée	597
f) Rapport de M. Pols (Pays-Bas) sur la question suivante : <i>Examiner la question de la libération conditionnelle des condamnés, abstraction faite du système irlandais?</i>	597
Résolution proposée	602
Discussion :	

Discours de M. Berden (Belgique)	602
» Canonico (Italie)	603
» Pols (Pays-Bas)	603
» Pessina (Italie)	604
» Desportes (France)	605
» Almquist (Suède)	606
» Berden (Belgique)	606
» Guillaume (Suisse)	608
» Canonico (Italie)	610
» de Grot (Russie)	610
Résolution votée	611
5. Assemblée générale du 26 août	612-634
a) Rapport de M. Ploos van Amstel (Pays-Bas) sur la question suivante : <i>La durée de l'isolement doit-elle être déterminée par la loi? L'administration des prisons peut-elle admettre des exceptions hors les cas de maladie?</i>	612
Résolution proposée et votée	617
b) Rapport de M. Berden (Belgique) sur la question suivante : <i>Le système cellulaire doit-il subir certaines modifications selon la nationalité, l'état social et le sexe des délinquants?</i>	617
Résolution proposée et votée	619
c) Rapport de M. Brusa (Italie) sur la question suivante : <i>Quel serait le meilleur moyen de combattre la récidive?</i>	619
Résolution proposée et votée	626
d) Rapport de M. Almquist (Suède) sur la question suivante : <i>Quelle doit être la compétence d'une inspection générale des prisons? Cette inspection générale est-elle nécessaire et doit-elle s'étendre à toutes les prisons, de même qu'aux institutions privées pour la détention des jeunes délinquants?</i>	626
Résolution proposée et votée	629
e) Lecture d'une notice sur la vie et les œuvres de miss Mary Carpenter	629
f) Nomination de la Commission pénitentiaire internationale	629
g) Discours de M. de Grot	630
h) » le Dr Wines	630
i) » de Grot	633
j) Discours de clôture du Congrès par Son Exc. M. de Björnstjerna, président	634

	Pages
III. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS . . .	637
IV. LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU CONGRÈS. BIBLIOGRAPHIE PÉNITENTIAIRE	643
V. ANNEXES :	
Rapports sur les questions du programme	1-177

CONGRÈS PÉNITENTIAIRE INTERNATIONAL

TENU A STOCKHOLM DU 20 AU 26 AOUT 1878

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE ET NORVÈGE

Président du Congrès : Son Exc. M. O. M. de Björnstjerna;

Président honoraire : M. le Dr Wines;

Vice-Présidents : MM. C. de Grot;
G. F. Almquist;
le prof. Thonissen;

Secrétaire-général : M. le Dr Guillaume.

PREMIÈRE SECTION :

Président : M. E. Pessina;

Vice-Présidents : MM. le Dr Goos;
A. Örbom;
J. Edelmann;
le Dr Hagströmer;
Richard Petersen;
E. Michaux;
G. Starke;

Secrétaire : M. Hj. af Petersen;

Secrétaire-adjoint : M. A. de Gyldenstolpe.

DEUXIÈME SECTION :

Président : M. A. Choppin;

Vice-Présidents : MM. F. Bruun;
V. Berden;
Beltrani-Scalia;
le Dr M. S. Pols;
E. Yvernès;
le Dr H. Föhring;
le Dr Mar. Carreras y Gonzalès;

Secrétaire : M. le Dr O. de Printzköld;

Secrétaire-adjoint : M. le baron Stjernstedt.

TROISIÈME SECTION :

Président : M. le conseiller Illing;
Vice-Présidents : MM. le D^r Mouat;
 F. Canonico;
 A. A. de Padua-Fleury;
 Ch. Csemègi;
 C. C. Smith;
 P. Armengol y Cornet;
Secrétaire : M. J. H. Kramer;
Secrétaire-adjoint : M. H. Tauvon.

SECTION SCANDINAVE :

Président : M. G. F. Almquist;
Vice-Présidents : MM. G. Ryding;
 C. C. Smith;
 F. Bruun;
 L. Mechelin;
Secrétaire : M. J. de Stuart.

COMITÉ LOCAL :

Président : M. G. F. Almquist, directeur-général et chef de l'administration des prisons;
 MM. P. J. de Bråkenhjelm, sous-gouverneur de la ville de Stockholm;
 G. Ryding, secrétaire-général au ministère de la justice;
 V. Ljungstedt, chef de bureau à l'administration royale des prisons;
 Dr C. Gerle, chef de bureau à l'administration royale des prisons;
 A. Örbom, conseiller à la Cour royale, membre de la commission pour les projets de lois;
 Dr J. Hagströmer, professeur de droit criminel à l'université d'Upsal;
Secrétaire : M. J. de Stuart;
Caissier : M. V. Ljungstedt.

BUREAU DU SECRÉTARIAT :

MM. le Dr Guillaume, *Secrétaire-général*;
 le Dr Hagströmer;
 le Dr Gerle;

MM. Claes Lundin;

Hj. af Petersens, *Secrétaire de la 1^{re} Section*;
 O. de Printzsköld, » 2^e »
 J. H. Kramer, » 3^e »
 J. de Stuart, *Secrétaire de la Section scandinave*;
 A. de Gyldenstolpe, *Secrétaire-adjoint*;
 le baron Stjernstedt, »
 H. Tauvon, »
 G. Jenner, »
 J. Pessina, fils, »

COMMISSION PÉNITENTIAIRE INTERNATIONALE

nommée par le Congrès de Stockholm :

Président : M. F. A. ALMQUIST. Adresse : Norrmalmstorg, 3, Stockholm;
Président honoraire : M. le Dr WINES, Irvington on Hudson, New-York;
Vice-Président : M. F. DE HOLTZENDORFF, professeur, Munich;
Secrétaire : M. le Dr GUILLAUME, Neuchâtel, Suisse;
 MM. P. J. DE BRÅKENHJELM, sous-gouverneur de la ville de Stockholm;
 G. RYDING, Storgatan, 9, Stockholm;
 V. LJUNGSTEDT, Stora Kungsholmsgatan, I. C., Stockholm;
 le Dr C. GERLE, Stora Humlegårdsgatan, I. C., Stockholm;
 A. ÖRBOM, Blasiiholmstorg, 42, Stockholm;
 le Dr J. HAGSTRÖMER, professeur, Upsala.

LISTE

DES MEMBRES DU CONGRÈS

ALLEMAGNE

- MM.** DOCHOW, professeur à l'université de Halle.
FÖHRING, H., docteur en droit. Juge au tribunal correctionnel. Délégué du gouvernement de Hambourg.
le Dr GOETZ, G., conseiller supérieur de médecine.
ILLING, conseiller supérieur intime et conseiller rapporteur au ministère de l'intérieur. Délégué du gouvernement de Prusse.
KROHNE, directeur du pénitencier à Rendsburg.
LÜTGEN, A., conseiller intime de gouvernement.
MARTY, W., consul.
MESS, E., directeur du pénitencier à Munich.
PETERSEN, Fr. conseiller à la cour d'appel. Délégué du gouvernement de Bavière.
PFUEL, DE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
REDLICH, W., consul général.
le Dr RITTSCHER, H., sénateur. Délégué du gouvernement de Lubeck.
STARKE, conseiller supérieur intime et rapporteur au ministère de la justice. Délégué du gouvernement de Prusse.
WALDENBURG, DE, comte, secrétaire de légation.

AUTRICHE-HONGRIE

- MM.** BÖK JANOS, procureur royal.
CSEMEGI, C., secrétaire d'Etat. Délégué du gouvernement.
EDELMAHN, J., conseiller auprès du ministère de la justice. Délégué du gouvernement.

- MM. POTTENBURG, DE, baron, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
 ROSTY, F. DE, secrétaire de légation.
 TAUFFER, E., directeur de la prison centrale de Lepoglava. Délégué du gouvernement.

BELGIQUE

- MM. BERDEN, V., administrateur général de la sûreté publique et des prisons. Délégué du gouvernement.
 BOUNDER DE MELSBRÖECK, T., ministre-résident.
 DESCAMPS, E., professeur de droit à l'université de Louvain.
 THONISSEN, membre de la Chambre des représentants. Délégué du gouvernement.

BRÉSIL

- M. PADUA FLEURY, A. A. DE, conseiller, ancien directeur général au ministère de la justice. Délégué du gouvernement.

DANEMARK

- MM. AMMITZBÖLL, inspecteur du pénitencier de Horsens.
 BILLE F. DE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
 BIRCH, A., employé au ministère de la justice.
 BRUUN, F., directeur de l'administration des prisons. Délégué du gouvernement.
 CRONE, V., directeur de la police de Copenhague.
 DEUNTZER, J. H., professeur de droit à l'université de Copenhague.
 GAD, M., chef du bureau de statistique.
 le D^r GOOS, C., professeur de droit à l'université de Copenhague. Délégué du gouvernement.
 HANSEN, A., directeur du pénitencier de Vridsløselille.
 HAUROWITZ, médecin du pénitencier de Horsens.
 JENSEN, G. A., membre du tribunal criminel.
 LASSEN, J., employé au ministère de la justice.
 MÖLLER, C. C., directeur de prison.
 NYHOLM, C. C. W., conseiller à la cour d'appel.
 PETERSEN, C., médecin de prison.
 PETERSEN, T. N., architecte.
 SAGER, H., bourgmestre de la ville de Rudkiöbing.
 STALFEST-MÖLLER, aumônier.

- MM. STUCKENBERG, F., éditeur de la *Revue pénitentiaire*.
 TRYDE, C., médecin de prison.
 WAMBERG, H., aumônier.

ESPAGNE

- MM. le D^r ARMENGOL Y CORNET, P., avocat. Délégué de la députation provinciale de Barcelone.
 DE LA BARRERA, secrétaire de légation.
 le D^r CARRERAS Y GONZALEZ, M., professeur. Délégué du gouvernement.
 le D^r LASTRES, F., avocat, professeur de droit, membre de la commission de réforme pénitentiaire. Délégué du gouvernement.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

- MM. BITTINGER, J. B., aumônier. Délégué de l'Etat de Pensylvanie.
 BUSHNELL, W., médecin. Délégué de l'Etat d'Ohio.
 MILLIGAN, J. L., aumônier. Délégué de l'Etat de Pensylvanie.
 STARK, B., avocat. Délégué de l'Etat de Connecticut.
 STEVENS, J.-L., ministre-résident.
 M^{mes} STONE, M. A. Déléguée de l'Union nationale de tempérance.
 TOWNE, C. W.
 MM. TOWNE, HENRY, R., fabricant. Délégué de l'Etat de Connecticut.
 le D^r WINES, E. C., secrétaire de l'association nationale des prisons. Délégué du gouvernement des Etats-Unis.
 M^{me} WINES, EMMA, S.
 M. WINES, F. H., secrétaire de la commission gouvernementale de bienfaisance publique. Délégué de l'Etat d'Illinois et de l'Association des sciences sociales des Etats-Unis.

FINLANDE

- MM. ALOPÆUS, C., H., pasteur.
 BROFELDT, P. A., directeur de prison.
 BÖÖK, G. R., aumônier.
 CREUTZ, C. M., comte, gouverneur de province.
 GROTFELT, A. DE, conseiller à la cour impériale.
 HOMÉN, L., juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 KRÆMER, C. DE, gouverneur de province.
 MECHELIN, L. DE, professeur de droit à l'université de Helsingfors.

FRANCE

- MM. BILLING, DE, baron, secrétaire de légation.
 CHOPPIN, A., directeur de l'administration pénitentiaire. Délégué du gouvernement.
 DARESTE, R., membre de l'Institut, conseiller à la cour de cassation. Délégué du gouvernement.
 DESPORTES, F., avocat, membre et délégué du conseil supérieur des prisons.
 DESPORTES, J.
 DUBOIS, G., substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris. Délégué de la société générale des prisons.
 HARDOÛIN, H., conseiller à la cour d'appel de Douai. Délégué du gouvernement.
 LEFÉBURE, L., ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat. Membre et délégué du conseil supérieur des prisons.
 MARIN, C. C., attaché à la légation.
 MICHAUX, E., directeur des colonies au ministère de la marine et des colonies. Délégué du gouvernement.
 MICHON, A., chef de bureau au ministère de l'intérieur. Délégué du gouvernement.
 RIVIÈRE, A., attaché au ministère de la justice.
 ROBIN, E., pasteur. Délégué de la Société de patronage des adultes et des enfants.
 TAMISIER, DE, marquis. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
 VANIER, juge au tribunal de la Seine. Délégué de la Société générale des prisons.
 VANIER, R.
 YVERNÈS, E., chef de bureau au ministère de la justice. Délégué du gouvernement.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

- Sir GEORGE ARNEY, A., ancien grand-juge. Délégué du gouvernement de la Nouvelle-Zélande.
 M. BAKER, T. B. LL., juge de paix, directeur de l'école réformatrice de Hardwicke-Court. Délégué de l'association des sciences sociales.
 M^{me} BAKER, Gloucester.
 MM. CARWITHEN, J. C., pasteur.

- M. DODT, négociant.
 Sir DOUGLAS FORSYTH, membre de l'association des sciences sociales.
 M. FORSYTH, W., membre du Parlement britannique.
 M^{me} FORSYTH.
 M^{lle} GLUBB.
 M. HILL, A., juge de paix. Délégué de l'association des sciences sociales.
 M^{lles} DAVENPORT-HILL, ROSAMONDE.
 DAVENPORT-HILL, FLORENCE.
 MM. JENNER, G., secrétaire de légation.
 LAYTON-LOWNDES, vice-président de tribunal. Délégué du tribunal de Shropshire.
 le D^r MOUAT, inspecteur local de gouvernement. Délégué de la Société de statistique de Londres.
 M^{mes} MOUAT.
 PARKER.
 M. RÖEPSTORFF, F. A. DE, surintendant suppléant.
 Sir JOHN SMALE, grand-juge de Hongkong. Délégué de l'association des sciences sociales.
 Lady SMALE.
 MM. SMALE, W., pasteur.
 SPEARMAN, R. H., avocat.
 TALLACK, W., secrétaire et délégué de la « Howard Association ».
 M^{lle} VENNING, Julie.
 MM. WALKER, Th.
 WATSON, R. G., secrétaire de légation.
 WRIGHT, J. S., président du conseil des prisons de Birmingham.

GRÈCE

- M. SKOUSÈS, A. G., secrétaire de légation. Délégué du gouvernement.

ITALIE

- MM. BELTRANI-SCALIA, M., inspecteur général au ministère de l'intérieur. Délégué du gouvernement.
 BRUSA, E., professeur de droit pénal et de philosophie de droit à l'université d'Amsterdam. Délégué du gouvernement.
 CANONICO, T., conseiller à la cour de cassation. Délégué du gouvernement.

MM. PESSINA, E., député, professeur de droit criminel à l'université de Naples. Délégué du gouvernement.

PESSINA, J., étudiant en droit.

DE LA TOUR, comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

MEXIQUE

M. BARREDA, G., ministre du Mexique à Berlin.

NORVÈGE

MM. HELGEBY, P., Cand. Theol. Directeur de l'établissement pénitentiaire de « Toftes Gave ».

PETERSEN, R., directeur du pénitencier cellulaire de Christiania. Délégué du gouvernement.

M^{me} PETERSEN, C.

MM. SCHJELDERUP, G., juge au tribunal de Bergen.

SMITH, C. C., chef de l'administration des prisons. Délégué du gouvernement.

PAYS-BAS

MM. KARNEBEEK, DE, ministre-résident.

le D^r PLOOS VAN AMSTEL, B. J., juge au tribunal et vice-président de la commission de surveillance des prisons à Amsterdam. Délégué du gouvernement.

le D^r POLS, M. S., avocat-fiscal de l'armée et de la flotte. Délégué du gouvernement.

PORTUGAL

M. SOTO MAIOR, DE, vicomte. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

RÉPUBLIQUE-ARGENTINE

M. le D^r ÅBERG, E. Délégué du gouvernement.

RUSSIE

S. Exc. GALKINE-WRASKY, M., gouverneur, conseiller privé.

M. GRIPENBERG, E., DE, conseiller d'Etat, attaché à la 4^e section de la chancellerie particulière de S. M. l'empereur.

S. Exc. DE GROT, C., conseiller privé. Membre du conseil de l'empire, secrétaire d'Etat, président de la commission pour la réorganisation des prisons. Délégué du gouvernement.

MM. JAKOWLEW, S. P. DE, vice-président du comité de mendicité à Moscou.

KAPOUSTINE, M. DE, directeur de la faculté de droit à Jaroslaw.

KOKOVZEFF, W. N., chef de bureau dans la section criminelle du ministère de la justice.

MICHELET, E., avocat, directeur du comité des prisons.

MOLLERIUS, A., chambellan, conseiller actuel, consul général.

OKOUNEW, G. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

SUÈDE

MM. AFZELIUS, I., professeur adjoint de droit à l'université d'Upsal.

AHLBERG, A., aumônier.

ALMGREN, F., directeur en chef à l'administration royale des chemins de fer.

ALMGREN, K. A., fabricant.

ALMQUIST, G. F., membre de la première chambre de la Diète, directeur général et chef de l'administration royale des prisons, président du comité local. Délégué du gouvernement.

ANDERSON, O., aumônier de l'établissement pénitentiaire de Waxholm.

ANNELL, J. A., aumônier de l'établissement pénitentiaire de Norrmalm.

ANNERSTEDT, L., membre de la commission pour les projets de loi, professeur de droit, chef de bureau au ministère de la justice.

ARNBERG, C., fabricant.

le D^r ARNBERG, J. W., directeur de la banque du royaume.

le D^r ASSARSSON, P., professeur de droit criminel à l'université de Lund.

ÅKERSTEDT, C. J. E., premier secrétaire au ministère de la justice.

BENSOW, O., médecin de la prison départementale à Stockholm.

BERENCREUTZ, C. W., major, directeur de la prison départementale à Stockholm.

BERENCREUTZ, F. M., major, directeur de l'établissement pénitentiaire de Långholmen.

le D^r BERG, F. T., chef du bureau central royal de statistique.

BERG, K., J., membre de la seconde chambre de la Diète, président de la haute cour royale.

BERG, J. A., capitaine.

le D^r BERLIN, N. J., directeur général et chef de l'administration médicale.

- MM. BILLBERGH, T. A., procureur près la haute cour royale.
 BJÖRNSTJERNA, C. M. G., DE, chambellan, chef de division au ministère des affaires étrangères.
 BJÖRNSTJERNA, C. M. L., comte, membre de la seconde chambre de la Diète, lieutenant général et inspecteur de la cavalerie.
 S. EX. BJÖRNSTJERNA, O. M., DE, ministre d'Etat et des affaires étrangères, membre de la première chambre de la Diète.
 MM. BLIDBERG, J. T., aumônier.
 BOGREN, F., lieutenant, directeur de la maison centrale à Warberg.
 BOLINDER, A. M., secrétaire en chef de gouvernement provincial.
 BRAUNER, R., baron, capitaine, directeur de la maison centrale de Landscrona.
 BRIENEN, E., DE, chambellan, chef de division au ministère des affaires étrangères.
 BRISMAN, C. L., réviseur à l'administration royale des prisons.
 BRÅKENHJELM, P. J. DE, sous-gouverneur de la ville de Stockholm, membre du comité local.
 BUSCH, O. A., capitaine.
 le D^r CARLSON, F. F., conseiller d'Etat et ministre des cultes et de l'instruction publique, membre de la première chambre de la Diète et de l'académie suédoise.
 CHARPENTIER, R. DE, capitaine, directeur de la maison centrale de Nya Warfvet.
 CRONSTEDT, C., comte, grand-chambellan de S. M. la reine.
 le D^r DAHLIN, E. M., maître d'école de la maison centrale de Malmö.
 DARDEL, F. L. DE, surintendant et chef de l'administration royale des édifices publics.
 ECKERMANN, C. VON, juge substitut au tribunal de 1^{re} instance.
 EEN, C., chef de la police d'Upsal.
 EHRENBORGH, G., baron, chambellan.
 EKENMAN, J. F., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 EKLUND, J. F., bourgmestre de la ville de Stockholm.
 ENGSTRÖM, V., directeur de la prison d'arrondissement de Westervik.
 le D^r FALCK, A., médecin de la maison centrale à Malmö.
 FANT, F., maître d'école de l'établissement pénitentiaire de Långholmen.
 FRANCKE, J. E., négociant.
 FRESTADIUS, A. W., négociant.
 FÜRSTENBERG, P., fabricant.

- MM. le D^r GERLE, C., chef de bureau à l'administration royale des prisons, membre du comité local.
 GRAF, W., consul-général.
 le D^r GRAFSTRÖM, T. F., grand-aumônier de S. M. le roi, membre de la première chambre de la Diète.
 GRANSTRÖM, F., chef de la police de Stockholm.
 GRENANDER, B. K., docteur en droit.
 GRIPENSKIÖLD, N. DE, membre de la haute cour royale.
 le D^r GRÄHS, C. G., premier médecin municipal de Stockholm.
 M^{me} GRÄHS, C.
 MM. GÜNTHER, E. A. DE, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 GYLDENSTOLPE, A., comte, deuxième secrétaire au ministère des affaires étrangères.
 le D^r HAGSTRÖMER, J., professeur de droit criminel à l'université d'Upsal, membre du comité local.
 HAHN, C., docteur en médecine.
 HAMBREUS, J., secrétaire en chef de gouvernement provincial.
 HAMILTON, A., comte, gouverneur de province.
 HAMMARSTEDT, G., pasteur.
 HASSELROT, C., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 HEDENSTJERNA, H. W. DE, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 HEDENSTRÖM, C. W., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 le D^r HEDIN, A., membre de la seconde chambre de la Diète.
 le D^r HELLMAN, W., maître d'école de l'établissement pénitentiaire de Långholmen.
 HENNIGS, A. DE, capitaine, directeur de la prison départementale à Gothenbourg.
 HERLITZ, A. W., employé à l'administration royale des prisons.
 HERNMARCK, C., membre de la cour suprême du royaume.
 HILDEBRAND, B. A., aumônier.
 le D^r HILDEBRAND, H., premier conservateur du musée royal historique.
 HJORTH, F. W., capitaine, directeur de la prison départementale à Örebro.
 HJÆRNE, J. A., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 HOWING, O. W., capitaine, directeur de la maison d'arrêt de Stockholm.
 KOCH, O. F. VON, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 KRAMER, J. H., professeur.
 LAGERBERG, P. DE, capitaine, directeur de la prison départementale à Malmö.

- MM. LAGERHEIM, C. DE, archiviste de la haute cour royale.
 LAGERSTRÅLE, G. DE, conseiller d'Etat et membre du ministère.
 LAMBERG, C. F. W., premier secrétaire au ministère de la justice.
 LEIJONHUFVUD, C. G., baron, procureur général du roi.
- M^{me} LIMNELL, F.
- MM. le D^r LINDSTRÖM, K. A., journaliste.
 LJUNGSTEDT, V., chef de bureau à l'administration royale des prisons, membre du comité local.
 le D^r LOVÉN, J. H., conseiller d'Etat et membre du ministère.
 le D^r LUNDBERGH, C. I. T., médecin de la prison départementale à Carlsrona.
 LUNDIN, C., journaliste.
 LUTHANDER, P. V. major, directeur de la maison centrale à Carlsrona.
 LYCELL, O., médecin de prison.
 MEIJERBERG, C. J., inspecteur des écoles primaires de Stockholm.
 MENTZER, A. F. W. DE, capitaine, directeur de la prison départementale de Carlstad.
 le D^r MONTAN, E. W., professeur agrégé à l'université d'Upsal.
 NELANDER, C., caissier à l'administration royale des prisons.
 NIELSEN, W. B., ingénieur.
 le D^r NORDLING, E. W., professeur de droit à l'université d'Upsal.
 OLIVECRONA, K. D', membre de la cour suprême du royaume, membre correspondant de l'Institut de France.
- M^{me} OLIVECRONA, R. D'.
- MM. ÖRBOM, A., membre de la commission pour les projets de loi, membre de la haute cour royale, membre du comité local.
 OTTER, F. W. VON, baron, conseiller d'Etat et ministre de la marine.
 PALM, C., lieutenant, directeur de l'établissement pénitencier à Waxholm.
 PETERSENS, H. DE, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 PEYRON, C., membre de la première chambre de la Diète.
 POIGNANT, E., référendaire à la cour suprême du royaume.
 le D^r PRINTZSKÖLD, O. DE, chambellan, actuaire au bureau central royal de statistique.
 RHODIN, L. J., conseiller à la cour d'appel militaire.
 le D^r ROBBERT, J., maître d'école de la colonie agricole de Hall.
 ROSEN, G. VON, comte, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance.
 le D^r RUBENSON, M., secrétaire en chef du conseil municipal de Stockholm, membre de la seconde chambre de la Diète.

- MM. RUBENSON, S., sous-chef de la police de Stockholm.
 RUDLING, A. G., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 RYDING, G., secrétaire général au ministère de la justice, membre du comité local.
 SANDBERG, F., aumônier.
 SANDQVIST, L. J., bourgmestre de la ville de Hudiksvall.
 SASSE, E., major.
 le D^r SCHAGERSTRÖM, J. G. T., médecin-consultant à l'administration royale des prisons.
 SCHNEIDER, C. A., sous-lieutenant, directeur de la prison départementale à Christianstad.
 SCHÖNMEYR, C. M., juge de tribunal de 1^{re} instance.
 SELLING, C. G., membre de la haute cour royale.
 le D^r SIDENBLADH, E., secrétaire en chef au bureau central royal de statistique.
 le D^r SIDENBLADH, K., actuaire au bureau central royal de statistique.
 SILFVERLING, C. A., économe de l'établissement pénitentiaire de Norrmalm.
 SILJESTRÖM, P. A., docteur en philosophie.
 SJÖHOLM, P. J., aumônier de la maison centrale à Malmö.
 SNOILSKY, C., comte, membre de l'académie suédoise, chef de division au ministère des affaires étrangères.
 SPARRE, E., comte, membre de la seconde chambre de la Diète, gouverneur de province.
- S. Exc. le comte SPARRE, G. A., grand maréchal du royaume, ancien ministre d'Etat et de la justice.
- MM. STACKELBERG, H., baron, directeur de la maison centrale à Malmö.
 le D^r STEYERN, N. VON, conseiller d'Etat et membre du ministère.
 STJERNSTEDT, A., baron, docteur en philosophie, attaché au ministère des cultes et de l'instruction publique.
 STRANDBERG, P., secrétaire en chef au ministère de l'intérieur.
 STRÅLE, G. H. DE, membre de la seconde chambre de la Diète, fabricant.
 STRÅLE, W. DE, ancien directeur général des prisons, gouverneur de province, membre de la première chambre de la Diète.
 STUART, J. DE, juge substitut de tribunal de 1^{re} instance, secrétaire du comité local.
 STLÅHÖS, C. E., secrétaire en chef de gouvernement provincial.

MM. SUNDHOLM, O. T., major, directeur de l'établissement pénitentiaire à Tjurkö.

SUTTHOFF, C. R., négociant.

SVEDMAN, E., aumônier de la maison centrale à Carlscrona.

le Dr SÄLLBERG, G. T., médecin de l'établissement pénitentiaire de Långholmen.

SÖDERBERG, C. N., architecte-consultant de l'administration royale des prisons.

TAUVON, H., juge militaire suppléant.

UDDENBERG, M., secrétaire en chef à l'administration royale des prisons.

UGGLAS, G. D', baron, membre de la première chambre, grand-gouverneur de la ville de Stockholm.

ULFSAX, C. R. D', secrétaire en chef à l'administration royale des prisons.

WALL, R., journaliste.

WALLENSTEEN, J. A., secrétaire en chef de la haute cour militaire.

WETTER, A., aumônier.

WEDBERG, J. O., membre de la cour suprême du royaume.

WENGBERG, P. A., juge de tribunal de 1^{re} instance.

WESTER, S. A. W., capitaine, directeur de la prison départementale à Mariestad.

WESTIN, H., secrétaire en chef de gouvernement provincial.

le Dr WESTIN, N. G., maître d'école à la maison centrale de Nya Warfvat.

WIBERG, C. J., directeur de l'établissement pénitentiaire de Norrmalm.

WIBERG, C. R., directeur de la maison centrale de Gothenbourg.

WESTFELT, A. G. DE, gouverneur de province.

SUISSE

MM. le Dr GUILLAUME, directeur du pénitencier de Neuchâtel. Délégué du Conseil fédéral suisse.

WYSARD, A., ancien aumônier du pénitencier de Zurich. Délégué du Conseil fédéral suisse.

NOTICE HISTORIQUE



NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

CONGRÈS PÉNITENTIAIRES INTERNATIONAUX



Les efforts qui ont été tentés dans le but de réformer les prisons et les peines privatives de la liberté ne remontent guère au-delà d'un siècle. Dans les temps anciens, la peine de l'emprisonnement était absolument ou à peu près inconnue. Bien longtemps encore dans les temps modernes, elle n'était que de très peu d'importance. Pendant des siècles, ce genre de peine ne fut en usage que pour de petits délits, commis par des gens pauvres qui n'avaient pas les moyens de les expier par de l'argent. Dans les cas plus graves, quand on ne préférait pas employer diverses peines de mort plus ou moins horribles, on avait recours au bannissement, avec ou sans aggravation de mutilation ou d'autres punitions corporelles; c'était un moyen commode, fréquemment employé, de se débarrasser des criminels. Peu à peu, cependant, on commença à reculer devant l'emploi fréquent de la peine de mort et des peines corporelles, et l'on s'aperçut que la peine du bannissement aboutissait à un échange de criminels entre les pays, échange qui ne contribuait nullement à la sûreté générale. Plus l'application de ces genres de peines se restreignit, plus la peine de l'emprisonnement reçut de place dans l'échelle de la pénalité. Toutefois, il ne fut pas question, de longtemps, de construire des établissements spéciaux pour l'exécution de cette peine. Les prisonniers étaient renfermés, tant bien que mal, dans de vieilles tours ou dans des souterrains, pour y être ensuite laissés

sans surveillance, exposés à la brutalité des gardiens ou des geôliers, et soumis à l'influence funeste des ténèbres, du froid et de l'humidité.

Les premiers établissements pénals proprement dits que l'on rencontre, sont les *maisons de correction* (houses of correction, Zuchthäuser), établies dans la plupart des pays à partir de la dernière moitié du XVI^e siècle. Ce qui caractérisait ces maisons de correction, ou du moins les meilleures d'entre elles, c'était surtout le travail régulier imposé aux prisonniers. Les maisons de correction se distinguaient ainsi visiblement des autres prisons de l'époque, dans lesquelles les prisonniers étaient généralement abandonnés à une oisiveté complète. Ce système présentait cependant son mauvais côté. Les vieux criminels endurcis, les vagabonds sans ressources et les enfants vicieux, étaient enfermés pêle-mêle dans ces établissements; cette population, composée d'éléments si disparates, assujettie, pendant le jour, à un travail en commun, était, la nuit, renfermée dans des dortoirs communs. Cette promiscuité et cette communauté démoralisantes transformèrent en écoles du vice et du crime les maisons de correction, dont on avait prôné pendant une certaine période, même en termes éloquents, l'influence morale salutaire. Au reste, on n'emprisonnait pas, à beaucoup près, dans les maisons de correction, là où il en existait, toutes les catégories de condamnés. Une réforme véritable du système des prisons n'avait donc pas été réalisée par la fondation des maisons de correction, et, à vrai dire, leur création n'avait guère, en réalité, été inspirée par le désir d'améliorer les établissements de détention. Les grands avantages économiques que l'on avait laissé entrevoir lors de la fondation des maisons de correction avaient eu indubitablement une grande part dans l'enthousiasme manifesté pour l'influence réformatrice de ces maisons.

La dernière moitié du siècle passé inaugura une nouvelle période dans l'histoire des prisons. En effet, à partir de cette époque, on voit se produire partout un intérêt manifeste en faveur d'une réforme dans ce domaine. L'honneur d'avoir été le principal instigateur du mouvement réformateur en question, appartient incontestablement à l'Anglais John Howard. Dans son ouvrage universellement connu *The state of the prisons*, il donna une description émouvante de la vie des prisons à son époque. Ce n'était assurément pas la première fois que l'on se prononçait sur le besoin d'une amélioration dans le régime des prisons; mais, avant Howard, personne n'avait fait une telle peinture des vices et des défauts de ce qui avait besoin d'être amélioré; personne n'avait si bien démontré, dans toutes ses particularités, la réalité alors existante, qui contrastait si brutalement avec l'esprit éclairé et l'humanité dont cette époque voulait cependant se glorifier. Aussi Howard réussit-il à éveiller, dans presque toute l'Europe, l'intérêt pour la cause à laquelle il consacra, avec une admirable persévérance, les dix-sept dernières années de sa vie. De l'Europe, ce mouvement s'étendit à l'Amérique, où, pendant que l'Europe était absorbée par les guerres et les troubles qui s'ouvrirent par la Révolution fran-

caise, on développa les deux systèmes bien connus auxquels il fut donné de diviser pendant longtemps les hommes de la réforme pénitentiaire en deux grands camps : le système de Philadelphie et celui d'Auburn.

Lorsque la paix et la tranquillité furent rétablies en Europe, la question d'une réforme des prisons fut mise à l'ordre du jour, dans la plupart des pays. Assurément, pendant la fin du siècle dernier et le commencement de celui-ci, diverses améliorations avaient été introduites dans le régime des prisons. En ce qui concerne l'habillement, la nourriture et l'ensemble des soins physiques donnés aux prisonniers, on avait fait de sensibles progrès, et le traitement des détenus était devenu généralement plus humain qu'auparavant. Mais la question pénitentiaire n'était pas seulement une question d'humanité. Les améliorations introduites n'avaient, en aucune manière, arrêté le courant du crime. Le traitement plus humain des prisonniers avait plutôt augmenté l'affluence dans les prisons. La question d'une réforme sur ce terrain continuait, par conséquent, à être une question à laquelle la sûreté et la tranquillité de la société exigeaient impérieusement une réponse. Cette question fut aussi, à ce moment, l'objet des soins des Gouvernements aussi bien que celui d'une activité privée ardente et multiple. Une littérature scientifique particulièrement féconde, ayant trait à ce sujet, fit son apparition; la presse quotidienne ouvrit ses colonnes aux articles sur les questions soulevées; des sociétés savantes et des réunions philanthropiques en firent l'objet de leurs débats, et dans beaucoup de pays se formèrent des sociétés particulières en vue de travailler à l'amélioration des prisons. On eut alors recours, pour la première fois, au moyen de convoquer à des *congrès internationaux* les hommes de différents pays, pour travailler en commun à la solution de cette grave question.

Plusieurs personnes qui s'intéressaient vivement à la réforme pénitentiaire ayant, soit de vive voix, soit par écrit, échangé leurs idées relativement à la convenance d'un congrès de cette nature, une invitation générale fut adressée à tous les amis de la réforme pour se réunir à *Francfort-sur-le-Mein* en 1846. L'invitation était signée par MM. Aubanel, Crawford, David, Diez, Ducpétiaux, Harnier, Jebb, Julius, Lindpaintner, Mittermaier, Moreau-Christophe, Nöllner, Picot, Russel, Suringar, Varrentrapp et Welcker. A ce congrès prirent part 46 Allemands, et, en outre, des représentants des Etats-Unis, de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suisse, du Danemark, de la Suède et de la Norvège, au nombre total de 29. Le docteur Mittermaier, professeur à l'Université de Heidelberg, fut élu président du congrès, et le docteur Varrentrapp, de Francfort, en fut le secrétaire. Pour base des discussions, qui durèrent trois jours, on présenta un programme, dressé par les auteurs de l'invitation et indiquant les points qui, de préférence, devaient être discutés au congrès. Les opinions de la pluralité furent formulées dans huit résolutions adoptées par les membres de cette réunion. Les Actes du congrès, publiés par le docteur Varrentrapp, portent le titre de : *Verhandlun-*

gen der ersten Versammlung für Gefängnisreform, zusammengetreten im September 1846 in Frankfurt a. M. (Frankfurt a. M. 1847.)

Une édition en français, sous le titre de : *Débats du congrès pénitentiaire de Francfort-sur-le-Mein, 28, 29 et 30 septembre 1846* (Paris 1847), fut publiée par les soins de M. Moreau-Christophe.

Conformément à une résolution arrêtée à Francfort, un nouveau congrès se réunit à *Bruxelles* en 1847. Environ 200 membres, représentant presque tous les pays civilisés, y assistèrent. M. Van Meenen, président de la Cour de cassation, à Bruxelles, fut élu président, et M. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons de Belgique, secrétaire. Le programme des délibérations avait été dressé par des délégués choisis par le congrès de Francfort. Le congrès dura cette fois aussi trois jours. Les vues de la majorité, dans les questions débattues, furent exposées dans trois résolutions très-étendues. Les transactions du congrès

furent imprimées sous le titre de : *Débats du congrès pénitentiaire de Bruxelles. Session de 1847.* (Bruxelles 1847).

Au congrès de Bruxelles, on décida qu'un troisième congrès se réunirait l'année suivante, et qu'il aurait lieu, soit en Suisse, soit en Hollande. Les événements politiques y apportèrent cependant des empêchements. Ce ne fut que dix ans après, en 1857, que se réunit un nouveau congrès international à *Francfort-sur-le-Mein*. Assurément, il n'était pas seulement consacré à la question pénitentiaire, mais celle-ci était cependant l'un des principaux objets du congrès, et elle fut exclusivement discutée dans une de ses trois sections. M. le professeur Mittermaier fut élu président de cette section; M. Varrentrapp en fut le secrétaire. Un programme, dressé principalement par MM. Ducpétiaux et Varrentrapp, fut admis pour base de la discussion, et celle-ci, comme dans les congrès précédents, conduisit à l'adoption d'un certain nombre de résolutions. Un compte-rendu de la discussion, ainsi que des résolutions qui furent adoptées, se trouve dans les Actes de ce congrès, publiés sous le titre de :

Congrès International de Bienfaisance de Francfort-sur-le-Mein. Session de 1857. (Francfort 1858.)

La série des congrès pénitentiaires internationaux s'arrêta jusqu'à nouvel ordre à celui-ci. Aucun congrès international ayant pour objet unique ou principal la question pénitentiaire, n'eut lieu avant celui de *Londres*, en 1872. La proposition de réunir ce congrès fut faite par le Gouvernement des Etats-Unis. Après avoir pris des informations sur le pays le plus propice, pour un congrès pénitentiaire international, ce Gouvernement se décida pour Londres et désigna M. Wines. D.D. LL.D., secrétaire de « The National Prison Association of the United States », pour travailler à l'organisation et à la réussite du congrès et pour y représenter le Gouvernement.

Le docteur Wines visita l'Europe en 1871 et reçut partout l'assurance du bon vouloir des Gouvernements. Lors de sa visite en Angleterre, on y forma un comité à l'effet de prendre les mesures préparatoires nécessaires. Le congrès

s'ouvrit le 3 juillet 1872 et continua journallement ses séances jusqu'au 13 du même mois. Le programme du congrès fut rédigé par un comité international, composé d'un représentant de chacune des nations qui y prenaient part. Le président du congrès fut lord Carnarvon, et son secrétaire M. Pears, LL. B.

Le congrès de Londres différait des précédents sous beaucoup de rapports. Ceux-ci avaient eu un caractère presque entièrement privé. L'initiative en était partie d'hommes privés, et les Gouvernements des différents pays n'avaient nullement, ou du moins à un très-faible degré, contribué à leur réunion. Ils avaient été composés exclusivement, ou presque exclusivement, de personnes privées, qui s'étaient réunies sans aucune mission de leurs Gouvernements. Parmi ces personnes, il y en avait assurément un grand nombre de versées dans la théorie ou dans la pratique de la science pénitentiaire, mais il s'y trouvait aussi beaucoup de philanthropes, qui ne s'étaient pas spécialement occupés auparavant des questions soumises au congrès.

Il en fut tout autrement du congrès de Londres. L'initiative de ce congrès était partie d'un Gouvernement, et sa composition fut très-différente de celle des congrès précédents. On avait reconnu qu'il fallait, pour que la réforme des prisons pût être véritablement réalisée, que les Gouvernements intervinsent par des mesures législatives appropriées. Ceci reconnu, on s'était efforcé d'obtenir à l'avance leurs sympathies et leur coopération active. En conséquence, les moyens nécessaires avaient été mis en œuvre pour assurer la représentation des Gouvernements dans le congrès, et vingt-deux pays différents y furent représentés officiellement par environ 100 délégués. Quant aux autres personnes qui assistèrent au congrès, la plupart étaient de hauts fonctionnaires dans l'administration des prisons des divers pays, des juges, des professeurs de droit criminel aux Universités, des membres des corps représentatifs, qui, pendant leurs travaux parlementaires, avaient porté un intérêt spécial aux questions pénitentiaires, des délégués des sociétés des prisons, des directeurs d'établissements d'éducation correctionnelle; en un mot, des hommes que leur activité habituelle ou professionnelle avait mis, d'une manière quelconque, en contact avec les problèmes que le congrès devait traiter.

Quant à la méthode de travail, le congrès de Londres avait un cachet tout particulier. Dans les congrès précédents, on avait presque exclusivement visé à l'échange des opinions. On avait pensé pouvoir obtenir une réponse définitive aux questions pénitentiaires par le seul fait que l'on offrait aux partisans des différents systèmes, — penseurs ou praticiens, — l'occasion de se réunir pour développer et défendre leurs opinions. Assurément, on apporta à ces congrès, et on déposa dans leurs comptes-rendus, une quantité de renseignements sur des faits réels et sur des expériences pratiques; mais ils étaient réunis en grande partie dans le but d'appuyer ou de combattre certaines opinions théoriques. Le résultat desdits congrès fut loin de répondre à l'attente qu'ils avaient fait naître. La quantité de résolutions qui furent prises avait donné peu de

fruits. Une grande partie étaient restées sans application; d'autres, mises en pratique, avaient été trouvées manquer de la valeur qu'on leur avait attribuée. Ainsi, par exemple, tous les congrès s'étaient déclarés pour le système cellulaire. Ce système n'avait cependant pas reçu une application aussi étendue qu'on l'avait exigée. Une telle application ne paraissait pas non plus probable dans l'avenir. De divers pays, on avait remarqué des signes indiquant que la confiance dans la toute-suffisance du système cellulaire commençait à être ébranlée. Un nouveau système, presque inconnu à l'époque du congrès de Francfort, — le système irlandais, — avait vu le jour et avait gagné des partisans dans la plupart des pays.

Ainsi, les congrès précédents n'avaient pas contribué, autant qu'on aurait pu l'espérer, au perfectionnement du système pénitentiaire. C'est pourquoi on choisit, au congrès de Londres, un autre plan de travail. On déclara que son but serait :

« To collect reliable prison statistics, to gather information, and to compare » experience as to the working of different prison systems, and the effect of » various systems of penal legislation; to compare the deterrent effects of » various forms of punishment and treatment, and the methods adopted both » for the repression and prevention of crime. »

On abandonna l'essai d'obtenir, par la voie des discussions théoriques, une solution satisfaisante de la question pénitentiaire, et l'on s'efforça, avant tout, de réunir des renseignements authentiques sur l'état des institutions pénitentiaires dans les différents pays, sur les expériences et les observations qui y avaient été faites au sujet des crimes et des peines, et enfin sur les résultats qui y avaient été atteints; le tout dans la persuasion que l'étude approfondie des faits moraux qui s'appellent crimes, et des effets actuels des moyens employés pour les combattre, pouvait seule conduire à la solution définitive des grandes questions principales, ainsi que, si elle était obtenue, à l'application pratique des vérités qu'on aurait trouvées. En conséquence, on réunit au congrès, de presque tous les pays civilisés, des réponses officielles à une série de questions sur l'organisation de l'administration des prisons, l'état des maisons de détention, les systèmes employés et les détails relatifs à leur application, et enfin sur les résultats obtenus par ces systèmes et les obstacles qui avaient pu se présenter. La discussion qui eut lieu fut de même plutôt un échange de renseignements sur des faits réels ou sur des expériences obtenues, et d'opinions dans des questions purement pratiques, qu'une dispute entre des partisans de divers systèmes théoriques qui s'y étaient rendus pour se combattre mutuellement. Contrairement aux précédents congrès, celui de Londres ne prit que de rares résolutions.

A un autre point de vue encore, ce congrès avait un caractère différent de celui de ses aînés. Dans les congrès antérieurs, on s'était attaché, soit isolément, soit de préférence, à l'amélioration du système des prisons. Cependant, il y

avait d'autres moyens par lesquels la société pouvait combattre la criminalité. S'il importait de punir les coupables, il n'était pas moins important de chercher à prévenir leur chute. La société avait à cet égard une tâche tout aussi grande et beaucoup plus riche en promesses. On y donna une attention toute spéciale au congrès de Londres. Le but du congrès, ainsi qu'il a été dit, devait être, non-seulement la *répression*, mais aussi la *prévention* du crime. On s'occupait surtout avec prédilection de la question de l'assistance à donner aux criminels libérés, et des moyens de sauver de l'abîme ouvert sous leurs pas, les enfants négligés, abandonnés ou orphelins.

Un compte-rendu des travaux du congrès, des réponses données par les Gouvernements aux questions qui leur avaient été posées, et des débats qui eurent lieu, ainsi qu'un certain nombre de mémoires offerts au congrès (ces derniers reproduits *in extenso* ou en résumé), se retrouvent dans *Prisons and Reformatories at home and abroad, being the Transactions of the International Penitentiary Congress held in London, July 3-13, 1872* (London 1872). Cet ouvrage forme sans doute le recueil le plus important de pièces relatives à cette branche du droit criminel comparé qui ait jamais été publié, en même temps que, sans briller par des résolutions prétentieuses, il renferme incontestablement un précieux dépôt de matériaux pour la solution de la grande question des moyens les plus efficaces pour protéger la société contre le crime.

Avant de se séparer, le congrès de Londres, sentant le besoin de continuer l'œuvre inaugurée, nomma une commission, qui avait surtout pour tâche d'organiser la statistique pénitentiaire et de préparer un second congrès international. Le congrès désigna, pour en faire partie, MM. Beltrani Scalia (Italie), Frey (Autriche), Guillaume (Suisse), Hastings (Angleterre), de Holtzendorff (Allemagne), Loyson (France), Pols (Hollande), le comte Sollohub (Russie), Stevens (Belgique) et Wines (Etats-Unis). Après s'être constituée, cette commission nomma M. Wines, président, et M. Beltrani Scalia, secrétaire. M. Beltrani Scalia ayant déclaré ne pas pouvoir se charger des fonctions de secrétaire, la commission désigna M. Guillaume pour le remplacer. Dès sa première réunion à *Bruzelles en 1874*, cette commission internationale sentit qu'il était indispensable, pour atteindre le but qu'on se proposait, de donner à la commission un caractère officiel, et son président, M. Wines, adressa aux Gouvernements la demande de bien vouloir nommer des délégués pour assister à la prochaine réunion de la commission, convoquée à *Bruchsal en 1875*. Les Gouvernements de la France, de la Russie, de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de l'Italie, du grand-duché de Bade, de la Hollande et de la Suisse répondirent à cet appel, et leurs délégués prirent part aux discussions de la commission au même titre que ceux qui avaient été désignés par le congrès de Londres.

Après avoir discuté la question d'un nouveau congrès international, la com-

mission décida que ce congrès aurait lieu à Stockholm, pour autant que le Gouvernement suédois se montrerait favorable à la réunion du congrès dans cette capitale. M. Wines, ayant l'intention d'aller visiter les établissements pénitentiaires de la Suède, fut autorisé, par la Commission, à témoigner au Gouvernement suédois son désir de réunir le prochain congrès à Stockholm. M. Wines reçut de S. M. le Roi un accueil bienveillant, et sa demande fut gracieusement accordée.

Afin d'assurer à ce congrès le succès désirable, la commission pensa qu'il serait nécessaire d'éviter, le plus possible, les discussions spéculatives et théoriques. Dans ce but, elle estima qu'il conviendrait de n'admettre au programme qu'un nombre restreint de questions pratiques et d'un intérêt général et immédiat, que chaque question adoptée devrait faire l'objet d'un ou de deux rapports succincts, élaborés par des personnes qualifiées, désignées à cet effet, et que ces rapports seraient publiés et distribués avant l'ouverture du congrès. Après avoir, dans la session de Bruxelles, en 1874, confié à une sous-commission, composée de MM. de Holtzendorff, Stevens et Pols, l'élaboration d'un règlement du prochain congrès et l'arrangement des détails, la commission, dans la session de Bruchsal, en 1875, adopta le *Règlement de la deuxième session du Congrès pénitentiaire*, ainsi que le *programme* des questions à discuter, et désigna ensuite les *rapporteurs* chargés de traiter les questions admises au programme. Pour faciliter les travaux préparatoires, la commission nomma une sous-commission, dont le président devait être le vice-président de la commission, et remplacer, en Europe, M. Wines, pour l'expédition des affaires courantes. Cette sous-commission fut composée de MM. de Holtzendorff, président; Guillaume, secrétaire; Almquist, Beltrani Scalia, Pols, Stevens et Yvernès. La sous-commission, assemblée à *Bruxelles en 1877*, fixa définitivement l'époque de la réunion du congrès international à l'année 1878. Dans la même session, la sous-commission, convaincue de la nécessité de déterminer le but de la commission internationale pénitentiaire et de fixer ses attributions, chargea son bureau (MM. de Holtzendorff et Guillaume) d'élaborer un projet de statuts ou de règlement d'organisation, afin de bien définir son caractère.

Dans sa dernière réunion à *Paris, en juin de cette année*, la commission internationale nomma des *co-rapporteurs* sur toutes les questions inscrites au programme du congrès. Ces *co-rapporteurs* avaient à ouvrir la discussion et à résumer les arguments des rapporteurs, à les appuyer ou à les combattre, et à présenter à leur tour des conclusions. Sur la proposition de M. Almquist, la commission conféra à M. Guillaume les fonctions de secrétaire général du congrès. Enfin, le secrétaire présenta le *projet de statuts pour la Commission pénitentiaire internationale*, élaboré par MM. de Holtzendorff et Guillaume. Il fut décidé que les membres de la commission et les autres délégués officiels seraient convoqués à Stockholm avant l'ouverture du congrès pour prendre les dernières mesures et surtout pour discuter ce projet.

De son côté, le Gouvernement suédois prit différentes mesures en vue de la réunion du congrès, qui fut fixée au 20 août. Le Gouvernement de S. M. envoya à tous les Etats l'invitation de se faire représenter au congrès, et nomma un comité local pour faire les démarches nécessaires en vue de la réception du congrès. A l'effet de faire face aux dépenses qu'entraînerait cette réunion, la Diète et le gouvernement allouèrent un crédit de 15,000 couronnes.

Conformément au règlement du congrès et à la décision prise par la commission internationale, les membres de cette commission et les délégués officiels, envoyés par les Gouvernements, se sont réunis à Stockholm, le 15 août.

Dr Johan HAGSTRÖMER,
professeur de droit criminel
à l'Université d'Upsal.